



**PAYS DE SAVOIE**

**Monsieur Christian MONTEIL**

**Président du Conseil général de la Haute-Savoie**

Seynod, le 21 décembre 2010

## **Objet : Projet de décret / Ecotaxe poids lourds**

Monsieur le Président,

Suite à la réception du document support relatif au projet de décret inhérent à l'application de la future Ecotaxe poids lourds sur le réseau routier local, nous constatons que trois départementales de la Haute-Savoie demeurent concernées :

- La D1203 : Commune de début de section = Etaux ; Commune de fin = Bonneville ;
- La D1205 : Commune de début de section = Cluses ; Commune de fin = Bonneville ;
- La D1508 : Commune de début de section = Eloise ; Commune de fin = Epagny.

En première instance, nous tenons à vous faire part de notre surprise voire de notre effarement face à ce texte, validé par votre Collectivité territoriale, alors que nous avons acté ensemble lors de notre entrevue du lundi 15 février 2010 que toute décision en la matière serait établie et déterminée après concertation des professionnels du transport routier de marchandises. Cette promesse est non tenue. Nous en prenons acte.

En tout état de cause, nous vous rappelons, qu'au niveau des entreprises du TRM hexagonales, la gestion de ce nouvel élément fiscal exige comme préalable la résolution de problématiques auxquelles les Pouvoirs publics n'ont apporté aucune réponse efficiente à ce jour, dont notamment : Existera-t-il un régime particulier pour les structures riveraines des départementales mentionnées en amont ? Par l'infirmative, de quelle façon seront réglés les préjudices et les phénomènes de concurrence déloyale qui en découleront ?

De quelle manière sera répartie précisément cette charge dans le cadre de transports multi-lots / multi-clients ? ...

**ANTENNE TLF PAYS DE SAVOIE**

14, rue de la Césièrre – ZI Vovray – 74600 SEYNOD

Tél. 04 50 08 13 21 – Fax. 04 50 62 28 92 – e-mail : [nbovero@e-tlf.com](mailto:nbovero@e-tlf.com)

La Fédération des Entreprises de Transport et Logistique de France (TLF) est la première et la seule organisation professionnelle couvrant l'ensemble des métiers de la chaîne du transport de marchandises et de la logistique. Elle regroupe les principales entreprises de transport routier, messagerie-express, location de véhicules industriels, logistique, commission de transport, opérations de douane, organisation de transport international (ferroviaire, maritime, aérien).

Pour plus d'informations : [www.e-tlf.com](http://www.e-tlf.com) Blog [www.tlf-blog.com](http://www.tlf-blog.com)



**PAYS DE SAVOIE**

**Monsieur Christian MONTEIL**

**Président du Conseil général de la Haute-Savoie**

Plus généralement, nous vous témoignons une nouvelle fois notre opposition formelle à ce dispositif compte tenu du fait que :

- d'une part, les sociétés de notre secteur d'activité ne pourront pas répercuter cette nouvelle charge à leurs donneurs d'ordres dans le contexte de crise économique actuel marqué par un renouvellement constant des appels d'offres ;
- et que d'autre part elles n'auront pas la capacité financière d'assumer à elles seules ce surcoût annexé à leurs prestations.

Complémentairement, nous ne comprenons ni la pertinence, ni la légitimité de cette nouvelle taxe alors que les entreprises françaises du TRM contribuent d'ores et déjà largement :

- à la rénovation et à l'entretien des routes : taxe à l'essieu pour le réseau non concédé, augmentation continue et exponentielle des tarifs des péages autoroutiers pour le réseau privatisé ;
- à la préservation de l'environnement : flotte écologiquement performante par l'acquisition de véhicules soumis aux normes Euro 4 & 5, engagement dans différents dispositifs comme celui de « La Charte CO2 », par exemple.

Sur un plan parallèle, puisqu'il s'agit selon toute vraisemblance de sa raison d'être, nous vous remercions de nous communiquer en retour les éléments chiffrés et factuels qui démontrent que cette Ecotaxe, applicable aux poids lourds, renforcera la compétitivité des autres modes de transport (ferroviaire et fluvial) sur le département de la Haute-Savoie en général et sur les secteurs soumis en particulier.

Dans l'attente de votre réponse, restant à votre entière disposition pour toute information complémentaire, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos cordiales salutations.

**Nicolas BOVERO**  
Délégué Régional Adjoint

**ANTENNE TLF PAYS DE SAVOIE**

14, rue de la Césièrè – ZI Vovray – 74600 SEYNOD

Tél. 04 50 08 13 21 – Fax. 04 50 62 28 92 – e-mail : [nbovero@e-tlf.com](mailto:nbovero@e-tlf.com)

La Fédération des Entreprises de Transport et Logistique de France (TLF) est la première et la seule organisation professionnelle couvrant l'ensemble des métiers de la chaîne du transport de marchandises et de la logistique. Elle regroupe les principales entreprises de transport routier, messagerie-express, location de véhicules industriels, logistique, commission de transport, opérations de douane, organisation de transport international (ferroviaire, maritime, aérien).

Pour plus d'informations : [www.e-tlf.com](http://www.e-tlf.com) Blog [www.tlf-blog.com](http://www.tlf-blog.com)